



VILLE de RODEZ

# ARRÊTÉ

Autorisation Préalable d'enseigne n° 37/2025  
40, rue Saint Cyrice

N° AG 2025- 0969

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 581-3 et suivants,

Vu le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 12 décembre 2017 par Rodez Agglomération,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012,

Vu l'arrêté n° AG 2024/0721 du 11 juin 2024 donnant délégation à M. Christophe Lauras adjoint au Maire,

Vu la demande présentée par Monsieur Christophe ESTRUCH sur l'immeuble sis 40, rue Saint Cyrice pour l'établissement Ecole de Conduite Ruthénoise, enregistrée en mairie le 27 juin 2025, sous le numéro AP 012-202-25-0037,

Vu l'avis favorable avec prescriptions quant à la couleur du fond de Monsieur l'architecte des bâtiments de France en date du 9 juillet 2025,

## Arrête

**Article 1** - L'installation du dispositif d'enseigne tel que présenté dans la demande est accordée sous réserve du respect des prescriptions suivantes.

**Article 2** – Le fond d'enseigne sera de RAL plus clair 7035, 7036, 7037, 7038 ou 7040.

**Article 3** - Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, affiché en Mairie et notifié au pétitionnaire. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron et au pétitionnaire.

**Article 4** - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 24 juillet 2025

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 30 juillet 2025

Publié le 30 juillet 2025

Notifié le 26 juillet 2025

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint chargé des finances  
et de la transition écologique,  
Signé : Christophe LAURAS  
Acte dématérialisé